

L'observatoire du droit des femmes et de l'égalité des chances

Créé en 2005 par le Conseil Général, l'Observatoire départemental du droit des femmes et de l'égalité des chances est un outil de connaissance de la condition des femmes dans les Bouches-du-Rhône et d'aide à la décision sur la thématique concernée.

Présidée par Geneviève Couraud et ses 2 vices présidentes (conseillères générales), l'observatoire est constitué d'un groupe de 20 expert-es (enseignant-es, juristes, travailleurs sociaux et médicaux), ceux sont les « militant-es de cœur ».

Le recrutement se fait selon l'engagement des acteurs dans la défense du droit des femmes.

L'objectif de l'observatoire se définit en 3 axes :

- identifier les problématiques se posant aux femmes du Département et proposer des actions correctrices des inégalités repérées,
- améliorer la connaissance du tissu associatif œuvrant en la matière,
- positionner l'institution départementale dans la défense du droit des femmes et intégrer une démarche de « genre » transversale dans la mise en œuvre des politiques publiques.

L'observatoire a choisit le thème de l'emploi comme premier sujet d'étude. Aussi en 2006 une étude a été commanditée au CREDOC (Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie) sur les freins à l'emploi des femmes dans le Département des Bouches du Rhône et les disparités dans les bassins d'emploi. En 2007 une conférence débat a suivi intitulée « Eclairer les choix, pour changer la donne » où de nombreuses personnalités politiques, chercheurs, représentants associatifs, acteurs de l'emploi spécialistes du genre ont alimenté le débat.

En novembre 2009 la délégation régionale des droits des femmes et à l'égalité Provence Cote d'azur, fait paraître un guide, une étude sur l'approche genre en PACA, pour l'intégration de la problématique égalité hommes / femmes dans les politiques régionales.

La finalité concrète de cette étude est la création d'un outil méthodologique d'intégration de l'approche genre accessible par tous les partenaires.

L'objectif global est de :

- sensibiliser et motiver les partenaires régionaux sur l'intérêt d'intégrer l'approche genre dans leurs réflexions, travaux et décisions ;
- montrer comment l'analyse genrée d'une action ou d'une politique peut conduire à mettre en œuvre de nouvelles pistes de travail. Pour cela, il est suggéré de travailler sur les thèmes de l'emploi, de la formation, de la santé, de la retraite, de l'aménagement du territoire, de la mobilité, etc.

L'observatoire s'appuie aussi sur la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. Cette charte approuvée par le Conseil général et signée officiellement le 9 mars 2009, comme l'ont déjà fait en Europe, un certain nombre de collectivités. Charte invitant les collectivités territoriales à utiliser leurs pouvoirs et leurs partenariats en faveur d'une plus grande égalité pour toutes et tous. Élaborée et promue par le Conseil des Communes et Régions d'Europe et ses partenaires. Aussi à l'exemple de démarches européennes dans un cadre historique notamment, les signataires de la charte désignent 6 principes essentiels comme socle de leur réflexion, de leur approche.

Les associations œuvrant en faveur du droit des femmes ont été consultées sur le déploiement de cette charte dans la collectivité. Désormais, le Conseil général doit élaborer son plan d'action. Aussi, un audit a été confié à un prestataire spécialiste de la question du genre - le cabinet PERFEGAL - visant à dresser un état des lieux des pratiques égalitaires dans la collectivité et formuler des recommandations en la matière.

<http://www.cg13.fr/cadre-de-vie/associations/observatoire-du-droit-des-femmes-et-de-legalite-des-chances.html>